



## renseignement sur les congés d'ancienneté

Par **dje23**, le **03/11/2011** à **18:04**

je souhaiterais savoir s'il y a une obligation, pour l'employeur, de donner des jours de congés en correspondance avec l'ancienneté dans l'entreprise. Je travaille dans les espaces verts et rien n'est indiqué dans la convention collective.

Par **P.M.**, le **03/11/2011** à **18:28**

Bonjour,

Si la Convention Collective applicable ne prévoit aucune disposition à ce sujet, l'employeur n'a aucune obligation d'accorder des congés payés supplémentaires...